

# Res'Echo : à l'écoute du réseau

Sur le réseau d'eau, un dispositif de surveillance permanente, appelé "Res'Echo", permet la détection précoce des fuites via des capteurs acoustiques. A ce jour, 1 020 capteurs ont été installés dans 70 communes du SEDIF et assurent la surveillance acoustique du réseau situé dans des zones sensibles aux mouvements de terrain.

Chaque capteur mesure le bruit du réseau pendant la nuit, pour limiter les bruits parasites. A l'issue de cette période d'écoute, les informations sont stockées dans la mémoire du capteur puis transmises à l'exploitant. Pour chaque capteur, l'évolution temporelle du bruit est analysée et permet de décider si des interventions sont nécessaires : si une fuite est confirmée, des travaux seront entrepris.

Cette surveillance du réseau par les capteurs "Res'Echo" s'accompagne de campagnes préventives de recherche de fuites, qui permettent de limiter les pertes en eau sur le réseau et les situations d'urgence.



# Petites fuites = grosses factures

• **Un robinet qui goutte**, c'est plus de 20 litres d'eau gaspillés quotidiennement.



350€/AN

• **Un robinet défaillant ou mal fermé** laissant couler un filet d'eau fait perdre 200 litres d'eau par jour, soit la consommation de 2 personnes.



• **Une chasse d'eau qui fuit**, c'est jusqu'à 700 litres d'eau perdus par jour, soit la consommation d'une famille de 4 personnes.



1000€/AN

Chiffres issus du retour d'expérience du Service de l'eau

## Surveillez régulièrement vos installations pour faire la chasse aux fuites :

- > Faites remplacer joints usés et flexibles percés
- > Faites réparer les raccords qui suintent
- > Vérifiez le bon fonctionnement de votre chasse d'eau
- > En cas d'absence prolongée, fermez le robinet général

## Pour nous contacter

☎ **09 69 369 900\***  
du lundi au vendredi de 8h à 19h30 - le samedi de 9h à 12h30  
Urgence fuite (24h/24) : **09 69 369 918\***  
\*Numéro Cristal (appel non surtaxé)

@ [www.sedif.com](http://www.sedif.com) (espace abonnés)

✉ Veolia Eau d'Île-de-France - 94417 Saint-Maurice Cedex

🏠 **Site d'accueil de Saint-Denis**  
Immeuble Le Spallis - 2 rue Michael Faraday  
(M° Carrefour Pleyel, sortie n°2)  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45  
et le samedi de 9h00 à 11h45



**VEOLIA**  
Eau d'Île-de-France  
Déléguataire du SEDIF



Eau Solidaire,  
le service de l'eau  
pour tous

# Clarioro

La lettre

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2016



**SEDIF**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

La lettre de votre service d'eau en Île-de-France

Afin de venir en aide à ceux qui connaissent des difficultés pour payer leurs factures ou leurs charges d'eau, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et son délégataire Veolia Eau d'Ile-de-France ont mis en place le programme Eau Solidaire. En lien étroit avec les services sociaux des villes et des départements, ce programme accompagne chaque année près de 6 000 familles en difficulté pour les aides financières et plus de 8 000 pour les actions de sensibilisation aux économies d'eau.



# Eau Solidaire, trois volets d'action

## URGENCE

### Maintenir un accès à l'eau pour tous dans des conditions économiquement acceptables

Aide au paiement des factures d'eau (abonnés au Service de l'eau) ou de la part des charges imputable à l'eau (non abonnés) via deux types de dispositifs selon éligibilité :

- Aide Eau Solidaire attribuée par les Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- Aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) attribuées par les services sociaux départementaux (SSD)

## ASSISTANCE

### Assurer un suivi personnalisé des copropriétés en difficulté

- Accompagnement des plans de redressement des copropriétés initiés par les pouvoirs publics
- Soutien à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau

## PRÉVENTION

### Sensibiliser les consommateurs

- Aide à la maîtrise des consommations : programme Eco cons'eau, documentation, expositions...
- Partenariat avec des associations pour sensibiliser les publics aux bons gestes

## ! Non paiement des factures : que risque-t-on ?

Ne pas payer l'eau vous expose à des pénalités, voire à des poursuites judiciaires. Si vous ne pouvez pas régler vos factures, ne tardez surtout pas à nous contacter. Que vous rencontriez un problème financier passager ou que vos difficultés soient plus sérieuses, **des solutions existent** (échelonnement des paiements, mensualisation, aides du programme Eau Solidaire).



## Les partenaires locaux du programme Eau Solidaire

**CCAS** : les Centres Communaux d'Action Sociale sont des établissements publics administratifs qui gèrent l'action sociale. Ils instruisent les demandes d'aides et proposent un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

**PIMMS** : les Points Information Médiation Multi-Services sont depuis 20 ans des acteurs essentiels de la médiation en France. Dans ces lieux de proximité et de solidarité ouverts à tous, des agents médiateurs et des professionnels du lien social jouent un rôle d'interface entre les populations et les services publics (électricité, gaz, CAF, service de l'eau...).

Retrouvez toutes les adresses sur [www.pimms.org](http://www.pimms.org)



## Des aides peu connues

Selon le Baromètre 2016 TNS-Sofres "Les Français et l'eau", moins d'un Français sur trois (30%) déclare connaître l'existence des dispositifs de solidarité pour régler les factures d'eau.